

Séance du 27 juin 2017

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 27 juin 2017 à 20 heures sous la présidence du Maire Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Stéphane Brun, Caroline Charles, Michel Dezapy, Gérard Ducret, Cyril Goyard, Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti

Excusées : Evelyne Machillot pouvoir à Caroline Charles, Anne-Gaëlle Labry, pouvoir à Annie Marchand

Secrétaire de séance : Valérie Lutmann

Présentation du projet OCTOBRE ROSE 2017

L'assemblée entend Mme PLISSONNIER et M. GONTHEY présenter le programme de cette manifestation.
L'assemblée prend connaissance du programme envisagé pour les communes de la Paroisse en partenariat avec le Grand Chalon dans le but d'obtenir des fonds pour la lutte contre le cancer du sein et autres maladies associées.

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 19 mai est adopté à l'unanimité des présents.

2 – DELIBERATIONS

a) Modification lignes budgétaires (crédits scolaires / acquisition : tablette e-enfance)

Suite à la notification par les services de la Trésorerie, il y a lieu de prendre deux décisions modificatives pour la bonne exécution du budget.

La première concerne des factures qui ne peuvent être réglées sous forme de subvention, comme initialement prévu, pour un montant de 1.900 €uros qui doivent être affectés aux crédits scolaires.

La seconde concerne le règlement de la facture d'une tablette pour le logiciel périscolaire d'un montant de 237 euros et qui doit être affectée à une ligne relative à l'acquisition de matériel informatique.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité dont deux pouvoirs.

b) Désignation membres « Association Foncière de Remembrement » de Lans

Dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'association foncière, leur mandat étant arrivé à échéance, M le président de la Chambre d'Agriculture a désigné 5 membres pour faire partie de ce bureau composé de 12 membres avec 2 membres de droit dont le maire et un représentant de la Direction des Territoires.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de désigner 5 autres membres.

M le Maire propose de désigner les membres suivants :

Gilbert Flatot, Christian Charles, René Beaudet, Bernard Clément, Jean Michel Terret

Cette délibération est adoptée à l'unanimité dont deux pouvoirs.

c) Organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2017-2018

M le Maire informe l'assemblée que dans les prochains jours, un décret devrait donner aux communes la possibilité d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2017-2018.

Ces dernières pourront décider le retour à la semaine de 4 jours, ainsi que le maintien ou la suppression des activités périscolaires.

Les conseils d'école maternelle et élémentaire qui ont été consultés le 12 juin, ont émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours.

Les communes d'Oslon et de Chatenoy en Bresse avec lesquelles la commune de Lans fonctionne en Entente pour la gestion des NAP, ont également décidé d'appliquer la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018.

M le Maire propose, dès la parution de ce décret, de confirmer le retour à la semaine de 4 jours et de supprimer les temps consacrés aux activités périscolaires.

Par 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil délibère favorablement en ce sens et charge M le Maire de faire le nécessaire auprès des services de l'Education Nationale et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

3 – ACQUISITION PARCELLES DE BOIS (droit de préemption du code forestier) :

M le Maire donne lecture d'un courrier informant la commune de la possibilité d'acquérir 3 parcelles dont 2 sises à Lans et 1 à Epervans, selon le droit de préemption institué par le code forestier.

ZD 39 51ha 50ca lieudit « les grandes goulottes »

ZD 40 1ha 07a 21ca lieudit « les grandes goulottes »

ZH 38 1ha 48a 54ca lieudit « les barres » à Epervans

Le coût de cette acquisition est évalué à 3.908,52 €uros hors frais de notaire.

Le Conseil ne souhaitant pas préempter, décide de ne pas donner une suite favorable à cette acquisition.

4- COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

a) ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DE L'ÉGLISE ET DES CIMETIERES DE ST MARCEL.

Mr le Maire fait le compte rendu de la rencontre des maires de la Paroisse avec M le sous-préfet le 23 mai.

Pour ce qui concerne la représentation des communes au sein de la commission, l'article ART L 5221-2 du CGCT dispose que « chaque conseil municipal est représenté par 3 délégués ». Les 4 maires donnent leur accord sur cette disposition.

Dans le cadre financier, suite à la position inflexible de St Marcel concernant la répartition aux charges d'investissement de cette Entente, un accord a été conclu par les représentants des 4 communes, soit :

70 % au prorata de la population

et 30 % au prorata du potentiel financier

L'article L 5221-2 du CGCT stipule que les décisions qui sont prises par les commissions ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les conseils municipaux.

b) ENTENTE INTERCOMMUNALE ENFANCE-JEUNESSE ST MARCEL.

A. Marchand évoque la réunion des communes, hors St Marcel, du 8 juin à Lans.

Après avoir étudié les documents fournis par St Marcel, et considérant que certains éléments sont manquants, les délégués ont décidé d'une demande de renseignements complémentaires auprès de la ville de St Marcel.

c) GRAND CHALON – Conseil communautaire du 23 mai 2017.

M le Maire rend compte de cette réunion. 23 points étaient à l'ordre du jour dont 14 avec rapport de présentation. 21 ont été adoptés à l'unanimité et 2 à la majorité.

d) GRAND CHALON – PLUi (Urbanisme « zonage) réunion du 9 juin.

Le Grand Chalons confirme les interprétations de la commission communale d'urbanisme concernant le classement des zones 1AU.

Certains secteurs du village sont inventoriés comme potentiellement humides. Les propriétaires concernés seront avertis. Des vérifications de terrain devront être faites par un bureau d'études pour confirmer ou infirmer cet inventaire.

e) GRAND CHALON – Fonds de relance - Réunion du 30 mai.

Cette réunion concernait la répartition des montants de la Dotation de la Solidarité Communautaire et du Fonds de Relance. Le président du Grand Chalons ne souhaite pas revenir sur cette répartition établie à parts égales.

f) LELEDY COMPOST.

M le Maire évoque la tenue d'une instance de concertation entre les riverains, l'entreprise LELEDY et les élus locaux. Elle se tiendra tous les ans. La première réunion a eu lieu le 1^{er} juin 2017. Après une présentation de l'entreprise, les nuisances olfactives et leurs origines ont été évoquées.

Des aménagements vont permettre de diminuer leur survenue.

g) CONSEIL D'ECOLE

A. Marchand fait le compte rendu de cette réunion du 12 juin.

Les différentes activités proposées aux élèves du groupe scolaire ont été évoquées.

Pour la rentrée prochaine, les effectifs s'établissent ainsi :

46 élèves en maternelle, dont 4 extérieurs à Lans, avec la répartition suivante :

12 GS + 13 MS et 1 MS + 17 PS + 3 TP

65 élèves en élémentaire, dont 4 extérieurs à Lans, avec la répartition suivante :

12 CP + 8 CE1 avec Sophie Gillet

07 CE1 + 14 CE2 avec Sandrine Bourgeon

16 CM1 + 08 CM2 avec Elodie Boulling

Les rythmes scolaires ont fait débat avec une résolution finale validant le retour à la semaine de 4 jours.
Les différents travaux à envisager ont été évoqués lors de ce conseil d'école.

h) C.C.A.S. – réunion du 13 juin

Le concours de pétanque aura lieu le 2 septembre et le repas des aînés le 7 octobre à la salle polyvalente.

Des calculatrices scientifiques ont été offertes aux élèves de CM2 qui partiront au collège à la rentrée.

L'élaboration des colis destinés à nos anciens en fin d'année, est en cours. Ce colis est destiné aux personnes qui ne pourront pas assister au banquet.

5- MOTION POUR L'OUVERTURE D'UNE SALLE DE CORONOGRAPHIE-ANGIOPLASTIE AU CENTRE HOSPITALIER DE CHALON

Le président de la commission médicale d'établissement de cardiologie et de médecine vasculaire du centre hospitalier a fait parvenir un courriel suite au refus de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de procéder à la création d'un service de coronographie-angioplastie coronaire au sein du centre hospitalier de CHALON SUR SAONE.

Différentes interventions sont proposées afin d'exprimer à l'ARS le mécontentement des acteurs du territoire, et d'affirmer le soutien du Conseil Municipal.

M le Maire propose le vote d'une motion de soutien au collectif médical.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6- QUESTIONS DIVERSES :

a) Epandage de boues des lagunes d'Oslon et Epervans/St Marcel.

Un avis favorable est donné pour l'épandage d'une partie de ces boues sur le domaine communal, en zone agricole.
Des remarques seront à formuler en ce qui concerne les précautions à appliquer pour éviter certaines nuisances.

b) Jury d'assises : 3 personnes de Lans ont été désignées par tirage au sort.

c) GROUPAMA : mur rue des Ormeaux. Une nouvelle réunion a confirmé le litige entre les parties concernées, avec la poursuite des confrontations au Tribunal. La commune n'est pas concernée. Dossier en cours.

d) Un arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules à moteur dans les chemins non carrossés doit être pris.

e) Comité de fleurissement : le jury départemental visitera la commune 19 juillet à 8h45.

f) Bilan de la fête du village 2017 : ce bilan qui a été présenté lors de la réunion des associations du 22 juin, est très bon.

g) Dérogation scolaire : Le Conseil accepte cette dérogation pour un enfant de 6 ans fréquentant l'école élémentaire de Crissey.

h) Notification du département : Appel à projets 2017. Le dossier de demande de subvention pour l'extension du local associatif est réputé complet.

i) Demande d'emplacement pour commerce ambulant (spécialités portugaises) : cette demande est acceptée avec jour et lieu à définir.

j) Voiture de service : l'état de vétusté rendant une réparation inenvisageable, l'achat ou la location d'un véhicule est à prévoir.

k) 14 juillet 2017 : les inscriptions sont lancées (journée du 13).

l) Atouts jeunes : Ceux-ci ont été distribués lors d'une permanence en mairie le samedi 24 juin.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 24 août 2017 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance 22h25.